

*Initiatives ministérielles**[Traduction]*

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette de devoir interrompre le secrétaire parlementaire, mais le débat porte sur la motion n° 4.

M. Lincoln: Puis-je traiter les deux motions en même temps? Elles portent sur le même sujet.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le député a-t-il le consentement de la Chambre pour cela?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Lincoln: Durant l'élection, nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons promis un examen en profondeur des règlements existants ainsi qu'une consultation continue sur les autres. Des règlements existants ont été examinés à fond et améliorés de façon importante, comme, du reste, de nombreux intervenants en ont témoigné.

Tous les autres règlements sont assujettis à la même analyse approfondie par tous les partis intéressés.

[Traduction]

Je comprends fort bien la proposition du député, mais elle ne semble pas reconnaître qu'une vaste consultation a eu lieu et ne tient pas compte du fait que l'élaboration des règlements est beaucoup plus compliquée aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Si le député de The Battlefords—Meadow Lake veut changer le processus fédéral de réglementation, ce n'est vraiment pas le moment de le faire avec la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le gouvernement rejette donc cette motion, ainsi que son amendement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a-t-il unanimité pour reporter le vote à 17 h 30 demain?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Pourriez-vous demander s'il y a consentement unanime pour que la Chambre s'ajourne, puisque nous avons terminé les travaux législatifs prévus pour aujourd'hui?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 12 et qu'il n'y a aucun député présent pour prendre part au débat d'ajournement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 12.)